

2017.05
nomenclature : 8.9

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 25 janvier 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	4
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mercredi 25 janvier 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER - M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE.

ETAIENT EXCUSES

Mme Stéphanie FRIZT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU.

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE.

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

GUIDE DES TARIFS 2017**2017.05****MODIFICATION DE LA FICHE TARIFS BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Par délibération en date du 22 novembre 2016 , le Conseil municipal a révisé les tarifs municipaux dont ceux de la Bibliothèque municipale.

Suite à une erreur matérielle survenue lors de la mise en page du document et afin d'harmoniser les conditions d'accès aux usagers sur le modèle des autres services culturels de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fiche Bibliothèque modifiée du guide des tarifs 2017, telle que jointe en annexe.

AR PREFECTURE

016-211601026-20170125-CM_2017_05-DE
Regu le 31/01/2017

2017.05
nomenclature : 8.9

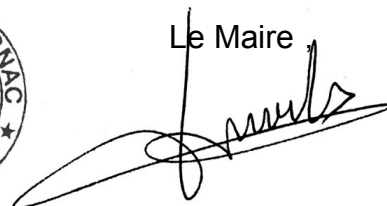
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur l'application des tarifs tels que joints en annexe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire


Michel GOURINCHAS